

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 octobre 2010

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie -- ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - UGE Brigitte - REMOND Xavier

Absent excusé : GANTZER Pierre

1. Le Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2010 a été adopté par l'ensemble des membres présents à ladite réunion.
2. Désignation de la **secrétaire de séance** : Mme DECKER Régine.

A la demande du Maire, les Conseillers acceptent de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Subventions annuelles aux associations**
- **Association de Chasse « Du Klausberg » - changement d'agrément**
- **Intégration d'un bien dans l'inventaire communal**
- **Réalisation du Document Unique - demande de subvention**

3. Projet de classe de neige.

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention présentée par la Directrice de l'école élémentaire de WALTENHEIM SUR ZORN en vue d'organiser une classe de neige du 7 au 11 février 2011 au centre Odcvl de la Mauselaine à GÉRARDMER pour les élèves du CM1 et CM2 soit 45 élèves à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de **7 € par jour et par élève** pour un séjour de « classe de neige » en février 2011 à GÉRARDMER
- **PRÉCISE** que cette dépense est à imputer au regroupement pédagogique entre les communes au prorata des élèves sous réserve de l'accord de la Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN
- **DEMANDE** au Maire de verser les crédits correspondants au vu des participations à ce séjour.

(adoptée à l'unanimité)

4. Mise à jour de l'inventaire : sortie des biens de l'actif.

En application de la nouvelle instruction budgétaire prévoyant la débudgétisation des opérations de mise à la réforme des biens,

le Conseil Municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** de sortir de l'actif tous les biens renouvelables acquis en 2004 pour un montant de **13.816,57 €** à savoir :

- M 88 – Panneaux de signalisation	1.206,17 €	- M107 – Logiciel élections	1.465,10 €
- M103 - Bottes pompiers	809,99 €	- M108 – App. Photo + imprim.	472,49 €
- M104 – Meuble cadastre + housses	950,82 €	- M109 – Mobilier éc. Primaire	2.462,12 €
- M105 – Armoire bahut Maison Assoc.	3.566,92 €	- M110 – Matériel incendie	1.757,11 €
- M106 – Lot sauvetage pompiers	497,97 €	- M111 – Lot feu cheminée	627,90 €

(adoptée à l'unanimité)

5. Travaux de mise aux normes de l'ascenseur de la Maison des Associations.

Le Maire informe les élus de la loi urbanisme et habitat modifiée par le décret n° 2008-291 qui impose le renforcement de la sécurité des ascenseurs avant le 31 décembre prochain.

La Sté ASCENSEURS JUND sise 5 rue du Stade à 67500 BATZENDORF, chargée de l'entretien de l'ascenseur de la Maison des Associations par contrat d'entretien du 17 décembre 2001, a soumis une estimation des travaux d'un montant de 1.020 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **APPROUVE** la mise aux normes de sécurité de l'ascenseur de la Maison des Associations par la Sté ASCENSEURS JUND de BATZENDORF pour un montant de 1.020 € HT. *(adoptée à l'unanimité)*

6. Agence Postale Communale – modification.

Le Conseil Municipal,

VU l'engagement de Mme Marie-Christine WEISS par la Commune de WINGERSHEIM le 19 septembre 2005 ;

VU les états de service de Mme WEISS affectée tantôt au remplacement d'un agent titulaire tantôt à l'Agence Postale Communale et ses différentes adaptations horaires ;

Considérant la rémunération de l'agent basé depuis le 1^{er} mars 2007 sur l'indice brut 303 correspondant au 4^e échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^e classe ;

Considérant que cet agent donne entière satisfaction et qu'elle assume avec compétence la responsabilité de l'Agence Postale Communale :

- **DÉCIDE** de fixer à compter du 1^{er} novembre 2010 la rémunération de l'agent contractuel WEISS Marie-Christine au 7^e échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^e classe - Indice Brut 328 – Indice Majoré 312. *(adoptée à l'unanimité)*

7. Bilan d'exploitation 2009 de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations.

M. SPITZER François, Adjoint au Maire délégué, dresse le bilan d'exploitation de l'exercice 2009 de :

↳ la **Salle des Fêtes** comme suit :

Dépenses : 6.747,76 €
Recettes : 9.509,68 €
EXCÉDENT : 2.761,92 €

↳ la **Maison des Associations** comme suit :

Dépenses : 6.965,66 €
Recettes : 1.594,03 €
DÉFICIT: 5.371,63 €

- **ARRÊTE** le compte d'exploitation de la Salle des Fêtes pour l'an 2009 à un **solde positif de 2.761,92 €**
- **ARRÊTE** le compte d'exploitation de la Maison des Associations pour l'an 2009 à un **solde négatif de 5.371,63 €**
- **DEMANDE** que ces résultats soient communiqués à l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs, gestionnaire des salles. *(1 abstention)*

8. Subvention annuelle aux Associations.

Le Conseil Municipal, considérant les engagements des associations au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions ordinaires et annuelles de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2010 :

Associations locales :

Football-Club	600 €	Club du Bel Age	390 €	Tennis-Club	390 €
Sapeurs-Pompiers	460 €	Vélo-Club	390 €	Ski-Club	390 €
Association de Pêche	390 €	Chorale Sainte-Cécile	390 €	soit un total de 3.400 €	

Autre Association :

CARITAS HOCHFELDEN : 80 €

Associations à but humanitaire : 35 € chacune

La Prévention routière - Association Française contre la Myopathie - Association des Paralysés de France - Ligue Nationale contre le Cancer - Association Régionale L'Aide aux Handicapés Moteurs – Association des Aveugles Alsace Lorraine – Nouvelle Association Française des Sclérosés En Plaques - Association Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques – Association Garde et Aide à Domicile Centre Louise Weiss à SAVERNE – Association « Poussière de Vie » **soit un total de : 350 €**

(adoptée à l'unanimité)

9. Association de Chasse « Du Klausberg : changement d'agrément.

Le Conseil Municipal,

VU la convention de gré à gré avec l'Association de Chasse « Du Klausberg » en date du 20 octobre 2005 pour la location des lots de chasse 1 et 2 pour la période de chasse 2006/2015 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2006 agréant les membres de l'Association de Chasse ;

VU l'assemblée générale de l'Association de Chasse « Du Klausberg » en date du 28 mars 2009 ;

VU l'assemblée générale de l'Association de Chasse « Du Klausberg » en date du 21 mars 2010 ;

VU la demande du Président de l'Association, M. Robert ARBOGAST :

les élus doivent se prononcer sur les changements suivants :

1. **Associé sortant** (carte n° 14): M. NOE Jeannot domicilié 5 rue Sainte Maison à 67170 GEUDERTHEIM
2. **Nouvel associé** : M. LAMBS Charles domicilié 21 rue Principale à 67330 BOSSELSHAUSEN.

L'assemblée ayant examiné la demande de M. ARBOGAST Robert :

- **AGRÉE** en qualité de membre de l'Association de Chasse « du Klausberg » à compter du 1^{er} juin 2010 :
 - M. LAMBS Charles domicilié 21 rue Principale à 67330 BOSSELSHAUSEN (carte n° 10)
- **AUTORISE** le Maire à leur délivrer la carte d'associé réglementaire. (adoptée à l'unanimité)

11. Établissement du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels – demande de subvention au Fonds National de Prévention.

Le Conseil Municipal,

- VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
 - VU** le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
 - VU** que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;
 - VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2010 portant adhésion à la convention constitutive du groupement de commande de réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui engage de ce fait la Commune de WINGERSHEIM dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique ;
 - VU** que pour ce projet, qui devrait représenter trois jours de travail au total, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux ;
 - VU** que le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour la majeure partie à l'intérieur du service administratif et du service technique et pour partie à l'externe, avec le recours de la société DEKRA pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place ;
 - VU** que le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail ;
 - VU** les conditions importantes fixées au financement à savoir :
 - présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social
 - décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRp
 - veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne pour devenir autonome ;
 - VU** l'aide apportée par le FNP qui prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, tant par les personnels que par les intervenants extérieurs, spécifiquement mobilisés sur le sujet ;
 - VU** que le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune de WINGERSHEIM mobilisera sur trois jours, plus de 5 personnes ;
 - VU** le dossier en cours d'élaboration en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL
- et après en avoir discuté :
- **AUTORISE** Le Maire à présenter au Fonds National de Prévention un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels
 - **AUTORISE** la Commune de WINGERSHEIM à percevoir une subvention pour ce projet
 - **AUTORISE** Le Maire à signer la convention y afférent
 - **S'ENGAGE** à **mettre à jour** annuellement ce Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. (adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 27 octobre 2010
et publication ou notification



Pour extrait conforme
Le Maire :

Les délibérations du Conseil Municipal sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou notification